



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/11/11

Reçu en Préfecture le : 08/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 novembre 2011
D-2011/667**

Aujourd'hui 28 novembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présent jusqu'à 16h12 (Monsieur Martin président à partir de 16h12)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Madame Walryck (présente jusqu'à 16h00)

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Sylvie CAZES, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association
ICOMOS FRANCE. Programme d'actions en lien
avec la politique patrimoniale. Mise en oeuvre
par la Ville de Bordeaux. Autorisation. Décision.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2007, l'inscription de Bordeaux, port de la Lune sur la liste du patrimoine mondial contribue au rayonnement de Bordeaux, à travers l'accès à des tribunes nationales et internationales.

La participation de la Ville aux activités des réseaux nationaux et internationaux existants se développe et doit être confortée. Elle est un atout pour le rayonnement de Bordeaux et la valorisation de ses actions.

L'assemblée générale d'ICOMOS international aura lieu à Paris, au siège de l'UNESCO, du 27 novembre au 2 décembre 2011.

La Ville de Bordeaux, membre d'ICOMOS depuis son inscription sur la liste du patrimoine mondial a été sollicitée par ICOMOS France pour contribuer au financement des frais exceptionnels induits par l'organisation de cet événement exceptionnel.

C'est l'occasion de renforcer le partenariat de Bordeaux avec une organisation qui œuvre à l'approfondissement et à la diffusion des connaissances en matière de patrimoine architectural et urbain, en formalisant le partenariat de la Ville de Bordeaux avec ICOMOS. Une convention a été établie pour préciser les modalités de ce partenariat et les actions de communication envisagées à court terme.

La Ville de Bordeaux répond favorablement à la sollicitation d'ICOMOS en accordant une contribution exceptionnelle d'un montant de 2800€ pour l'année 2011.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à verser cette participation de 2800€ de fonctionnement sur l'exercice en cours sur le CEX UNESCO - compte 6281 de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MAIRIE DE BORDEAUX ET ICOMOS FRANCE

Entre les soussignés :

ICOMOS FRANCE, section française du Conseil international des Monuments et des Sites, association de la loi de 1901 dont le siège est situé Palais de Chaillot, représenté par son Président, Monsieur Pierre-Antoine Gatier, désigné ci-après par ICOMOS France,

et

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2011 et reçue en Préfecture le :
Domiciliée en l'Hôtel de Ville.

Ci-après désignée "la Ville de Bordeaux"

Préambule

L'association ICOMOS France est une association selon la loi de 1901. Elle a été créée en 1965 et compte plus de 1000 membres, dont des collectivités territoriales, des professionnels, des entreprises, des organismes de formation, des associations, oeuvrant à la préservation, la réhabilitation ou la mise en oeuvre du patrimoine culturel, architectural, urbain et paysager.

Lieu de rencontre interdisciplinaire, ICOMOS France contribue par sa réflexion et son expertise, à la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine mondial, tant auprès du Gouvernement français que de l'UNESCO.

La Ville de Bordeaux met en oeuvre une politique patrimoniale ambitieuse qui s'appuie sur la participation de tous les acteurs du développement urbain à la réflexion sur la place du patrimoine dans le projet urbain de la Ville. Plus largement, avec la biennale AGORA, Bordeaux est devenu un lieu de référence du débat sur la ville.

En 2012, le thème choisi pour Agora « Patrimoines et centralités » sera l'occasion de partager largement les enjeux et les questions liés aux patrimoines qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, matériel ou immatériel, reconnu ou ordinaire...

Compte tenu de ces éléments, nos deux organismes cherchent à mutualiser et fédérer leurs potentialités réciproques.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU PARTENARIAT

L'ICOMOS France et la Ville de Bordeaux décident de mener conjointement un programme d'actions sur les années 2011 à 2012 en plusieurs séquences à décliner dans le temps.

ARTICLE 2– APPORT DE LA MAIRIE DE BORDEAUX AU PARTENARIAT

La Ville de Bordeaux apportera son concours au programme d'actions, en espèces ou en nature, impression de document par exemple, selon accord conjoint qui sera conclu au début de chaque année en fonction du programme d'action de l'année. En cas d'apport en nature, le coût de l'intervention de la mairie de Bordeaux sera valorisé. Pour le développement des actions communes, la mairie de Bordeaux interviendra à hauteur de deux mille huit cent euros hors taxes (2.800 euros HT) sur 2011.

La Direction générale de l'aménagement de la Ville de Bordeaux est l'interlocuteur d'ICOMOS pour la mise en œuvre du programme d'actions lié à la valorisation de sa politique patrimoniale.

la Ville de Bordeaux invitera ICOMOS-France à présenter ses travaux dans le cadre des groupes de travail et comités spécialisés mis en place à Bordeaux.

ARTICLE 3 – APPORT DE ICOMOS FRANCE AU PARTENARIAT

ICOMOS France s'engage à :

- faire participer la Ville de Bordeaux aux réunions du Groupe de travail "Sites, Paysages et Espaces patrimoniaux", journées d'études où la mairie de Bordeaux peut effectuer notamment une communication ou participer à l'organisation de l'une de ses manifestations,
- l'inviter au symposium international "Le patrimoine moteur de développement" ainsi qu'à l'assemblée générale d'ICOMOS international à Paris du 28 novembre au 2 décembre 2011 ;
- confier la présidence de la table ronde consacrée au thème « patrimoine, mais lequel ? » à Michèle Laruë-Charlus lors du symposium scientifique
- faire connaître les interventions de la Ville de Bordeaux lors de journées de travail ou à l'occasion de publications scientifiques,
- participer, en commun ou avec d'autres partenaires scientifiques, à des programmes de recherche ou à des réponses à des appels à projet.

Le développement de ces actions communes s'intègre au programme d'actions mentionné à l'article 1 de la présente convention et qui sera à décliner annuellement.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Les publications issues des actions décrites au présent programme porteront le logotype de la Ville de Bordeaux à un emplacement défini d'un commun accord avec le département communication de la Ville de Bordeaux.

La participation de la Ville de Bordeaux pourra également être valorisée dans les publications de la Ville de Bordeaux, site internet, plaquettes de communication, journal de la Ville de Bordeaux, rapports de recherche et autres supports écrits.

ARTICLE 5– DISPOSITIONS FINANCIERES

Les fonds apportés par la Ville de Bordeaux seront versés sur envoi d'une facture par ICOMOS France accompagné d'un relevé d'identité bancaire à la mairie de Bordeaux, selon l'échéancier suivant :

- pour 2011 :
l'adhésion à l'association : 1 700 euros
la participation au plan d'action : 2800 euros.
- Pour 2012 :
l'adhésion annuelle à l'association
la participation au plan d'action restant à définir

Monsieur l'agent comptable de la mairie de Bordeaux est le comptable assignataire de la présente convention.

ARTICLE 6– DUREE

La présente convention est conclue pour la durée du programme d'action défini à l'article premier ci-dessus, soit les trois années 2011 à 2012. Un bilan en sera établi dans le premier semestre 2012 au terme duquel un avenant à cette nouvelle convention de partenariat pourra préciser les actions 2012-2014.

Fait en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

À PARIS, le

Pour l'Association
ICOMOS France

Pour le maire de Bordeaux

Pierre-Antoine GATIER